

LES MOULINS DE TOURLAVILLE

Vestiges de temps révolus, les moulins à eau ou à vent sont depuis longtemps réduits au silence par les minoteries industrielles. Si le moulin à eau et à roue verticale apparaît vers -100 avant J-C, il devient dès le XII^{ème} siècle le symbole de la maîtrise de l'homme sur l'eau, le vent et constitue une avancée économique, technique prodigieuse en révolutionnant le travail des cuirs, du chanvre, des étoffes et bien sûr la fabrication de la farine. Qu'en est-il des moulins de notre région et plus spécialement de notre région et plu spécialement ceux de Tourlaville ? Nous avons demandé à notre concitoyen Roland Flahaut, président national de la fédération des moulins, excellent connaisseur du sujet de nous écrire les lignes qui suivent. Grâce aux précieux compléments d'histoire locale fournis par l'incontournable Abbé Canu, nous faisons un tour d'horizon de la question.

Dans le département de la Manche, près de 2000 sites de moulins ont été recensés et J.P Le Houssu a retrouvé trace de près de 1800 d'entre eux. Presque toutes les communes avaient un ou plusieurs moulins, les moindres ruisseaux étaient équipés. Mais par manque d'eau, ils ne pouvaient moudre toute l'année. Ainsi à Helleville, en 1789, dans les cahiers de doléances rédigés juste avant la révolution, les habitants qui ne peuvent faire moudre leur grain demandent « qu'il soit permis à toutes personne qui aurait des endroits propres d'en construire. » L'annuaire de la Manche de 1836 signale six moulins à Tourlaville dont un moulin à graisse, deux pour le travail des glaces, un moulin à bouteilles à la verrerie et deux moulins à grain. Plusieurs étaient situés à La Glacerie devenue commune à part entière en 1901. grâce aux recherches de l'Abbé Jean Canu, nous connaissons assez bien l'histoire des moulins qui étaient rattachés au château et qui dépendaient donc du seigneur local. Les moulins du château sont alimentés par un canal de dérivation appelé bief, partant des Costils et rejoignant le Trottebec en aval des moulins. Un acte de 1849 estime le canal « très ancien » et en donne la description : »du moulin du château à ka porte des Flottes, six cents mètres, des Flottes au moulin Foulon, cent soixante mètres et de ce dernier au moulin Guibert, trois cent soixante-quinze mètres, soit en tout mille cent trente cinq mètres sur une largeur de un mètre cinquante à deux mètres trente. »

Le canal a été l'objet de nombreux procès car les riverains prétendaient en avoir l'usage pour irriguer leurs terres. Le bief alimente trois moulins seigneuriaux.

Le moulin de haut.

Il était situé en face du portail d'entrée du château. Son constructeur, certainement le seigneur Robert de Franquetot, désirait affirmer sa puissance en montrant sa richesse. C'était le plus important des trois moulins de la seigneurie ; il comportait quatre broyeurs à la farine de blé et un petit moulin à huile au bout d'une étable. Anciennement, ce dernier abritait un moulin à tan qui servait à fabriquer de la poudre d'écorce de chêne ou de châtaignier vendue aux tanneurs pour la préparation des cuirs. Il reste de ces constructions des ruines imposantes dont quatre piliers carrés reliés entre eux par une arcade en plein cintre, une porte monumentale surmontée d'une fenêtre séparés par une pierre moulurée et une autre portant la date de janvier 1697 et enfin la base d'une tour ronde de quatre mètres de diamètre, vestige probable du château primitif. En utilisant la chute d'eau, le Vicomte René de Tocqueville a installé une turbine pour alimenter le château en électricité au début du vingtième siècle.

Le moulin à Foulon

Situé au village du Toupin, en contrebas de la rue des alliés, c'est un moulin à une seule roue à laquelle on en rajouta une deuxième pour fabriquer de l'huile. La chute d'eau avait environ quatre mètres. Mais qu'est-ce qu'un moulin à foulon ? Il est conçu pour foules des draps ou

des étoffes entre des cylindres métalliques de façon à en resserrer les fibres et à les renforcer en les enchevêtrant. Il sert aussi à fabriquer du lin. Le foulon est l'ouvrier qui foule, apprête les draps. Après le foulonnage, le tissu était ferme et pratiquement inusable. Ce moulin existait depuis le début de l'année 1555 si l'on en croit Gilles de Gouberville qui le visita le 3 juin. En 1683, une manufacture de draps est créée au moulin Foulon par Robert de Franquetot, seigneur de Tourlaville et le curé Robert Jouenne. Il est loué à un maître drapier, responsable de la manufacture, ainsi qu'à plusieurs foulons de Cherbourg. Hervé de Tocqueville, héritier du moulin en 1777 en fait don à son fils Edouard à l'occasion de son mariage en juin 1829. Edouard le vend à son frère Alexis en mai 1834 et celui-ci le cède quatre ans plus tard à Augustin Gohier, cultivateur et foulon à Tourlaville. L'acte authentique du 5 octobre 1838 en donne une description sommaire : « un bâtiment couvert en pierre contenant le moulin à foulon et une huilerie, chambre, cabinet et grenier avec un escalier en pierre extérieur, avec une pièce de terre, le tout situé au village du Toupin. » Le moulin à foulon fonctionne au moins jusqu'en 1856 mais ne sert plus qu'à la fabrication des droguets, étoffes brochées de soie, de laine ou de coton.

Le moulin de bas

Connu aujourd'hui sous le nom de moulin Guibert, il était situé dans le Grande-Rue, c'est à dire vraisemblablement la rue principale de la ville avant la création de la route Cherbourg-Saint-Pierre-Eglise. La Grande-Rue s'appelle aujourd'hui rue du moulin Guibert. Le moulin comportait trois roues extérieures pour moudre le blé, l'avoine et le sarrasin. Comme le moulin de haut, le moulin de bas a fait l'objet de nombreux baux de location, le premier connu datant de 1655. Hervé de Tocqueville hérite du moulin en 1777 mais le revend avec les dépendances, maison, boulangerie, cellier, écurie, jardin et prairie en 1837 aux sieurs Cossin. C'est vers 1845 qu'il devient la propriété de Nicolas Guibert, en même temps d'ailleurs que ce dernier prend possession du canal de dérivation auprès d'Alexis de Tocqueville, le célèbre écrivain. L'histoire du moulin prend alors une toute autre tournure lorsqu'il est transformé en usine au grand dam des autres utilisateurs du canal et des eaux du Trottebec. La justice sera saisie de l'affaire et donnera raison au sieur Guibert contre ses adversaires ligués.

Un rapport d'expert de 1845 donne son point de vue sur l'usine. « Une scierie et deux paires de meules, une de 1,85 mètre de diamètre et l'autre de 1,13. La force nécessaire à l'usine est de onze chevaux. Depuis on y a ajouté une paire de meules de 1,45 de diamètre. Outre la scierie qui marche à douze lames, on peut en ajouter encore deux. La première installation exigeait une chute d'eau de 293 litres par seconde ; il faudrait désormais 390 litres ». La création de la scierie demande donc, une quantité d'eau supérieure aux capacités du canal. Ceci n'est pas du goût du sieur Gallis exploitant agricole auprès du moulin et qui prétend avoir le droit d'arroser ses prés. Le sieur Segondat, exploitant de la ferme des Flottes ne reçoit plus assez d'eau pour alimenter la ferme, l'abreuvoir et les terres attenantes au moyen des déversoirs. Mais Nicolas Guibert emporte la décision du tribunal en décembre 1858 en plaidant qu'il a acheté le moulin et les moyens de le faire marcher. Il est vraisemblable que la modernisation aidant, le sieur Guibert ait été amené à s'équiper d'une machine à vapeur dont les fumées étaient évacuées par la grande cheminée que nous voyons encore aujourd'hui. Cette grande cheminée de section carrée construite en schiste et en briques est la dernière des quatre ou cinq autres de ce type qui existaient à l'époque. Elle constitue un vestige du passé industriel de Tourlaville. Améliorés pendant deux mille ans, les moulins avaient atteint une telle perfection qu'ils étaient condamnés à disparaître avec l'apparition de systèmes techniques plus performants : la machine à vapeur, les moteurs à combustion interne ou électrique ont remplacé les roues ; les cylindres en fonte ont chassé les meules de pierre. Quels souvenirs avons-nous des 100 000 moulins à eau et à vent qui tournaient en France il y a deux cents ans ? N'est-il pas urgent de se préoccuper des survivants pour que dans deux

cents ans nos descendants puissent encore s'étonner devant un moulin et jouer encore les Don quichotte ?
JJB

Autres types de moulins

Le moulin à dégraisser : Avant de procéder au foulage ou foulonnage, il faut laver et dégraisser le tissu pour éliminer les corps gras. Le droguet est malaxé dans un bain de terre très argileuse (à foulon) pendant 7 à 8 heures.

Le moulin à tan : Des pilons verticaux, munis de tranchants à leur partie inférieure, tombaient sur de l'écorce de chêne ou de châtaignier qui était ainsi pulvérisé. Ce tan était vendu aux tanneurs pour la préparation des cuirs.

Le moulin à huile : les graines oléagineuses sont écrasées par une lourde meule qui roule sur une imposante meule fixe, horizontale. On utilise parfois des pilons qui, remontés par les cames de l'arbre à moteur, retombent par gravité et pulvérisent les graines ; La pâte, légèrement chauffée, est mise dans des sacs de toiles robustes et pressée selon des procédés différents (coins, vis, treuils).